

# ROTHBACH



*"underem schiewe-bari"*

Bulletin Municipal N°= 14

JANVIER 2012

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,  
LewiRobächer,

Au seuil de cette nouvelle année, les communiqués audiovisuels, radiophoniques et journalistiques nous abreuvent de triple A, de TVA sociale et de campagne présidentielle. Certes l'avenir est morose, tant sur le plan politique qu'économique ; nous serons obligés de suivre le mouvement en subissant une cure d'austérité : les dépenses de fonctionnement seront adaptées et celles d'investissement seront traitées en priorité. Il faut reconnaître que les reports de crédits (travaux non réalisés en 2011) faciliteront le financement de nos projets 2012.

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme occupe les 2/3 du journal, mais il le vaut bien et vous vous en rendrez compte au fil des deux prochaines années de son élaboration.

En complément de notre action publique, je souhaite aussi en appeler au sens civique de chacun pour que soit préservée la qualité de notre environnement.

Vous êtes tous, chacun à votre niveau de responsabilité et de compétence des acteurs indispensables et précieux de la vie locale.

« Trois choses donnent la mesure de l'homme : la richesse, le pouvoir, l'adversité . » Louis de Bonald

La tradition des vœux me permet encore de vous souhaiter au nom de la municipalité une très bonne année 2012 pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

E glectliches neyesJohr !

*Herbert SCHOTT*

## SOMMAIRE

- |  |            |
|--|------------|
| - Le Mot du Maire                              | page 1     |
| - Gros plan ...Le PLU                          | page 2 à 4 |
| - Travaux réalisés en 2011                     | page 5     |
| - Coopérative agricole de Rothbach             | page 6     |
| - Etat civil 2011                              | page 7     |
| - Repas de Noël des seniors – Noël des enfants | page 8     |

# GROS PLAN SUR...LE PLU

Pour la deuxième fois nous mettons à l'honneur le PLAN LOCAL D'URNANISME. En effet, ce projet important pour la commune, nécessite une publication régulière dans notre journal communal pour permettre à tous les habitants d'être informés des étapes successives de la procédure.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

La commune de ROTHBACH a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, par délibération du **Conseil Municipal, en date du 17/05/2011.**

### QU'EST-CE QUE LE P.L.U.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), instaurés par la Loi de Solidarité et Renouveau Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000, sont destinés à remplacer progressivement les anciens Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.). La révision du POS en PLU s'inscrit également dans le cadre de la loi portant Engagement National pour l'Environnement "**Grenelle 2**", promulguée le 12 juillet 2010 et adoptée par le Sénat par décret n°2011-62 du 14 janvier 2011.

Certains éléments, qui n'existaient pas dans la P.O.S., ont vu le jour dans le P.L.U., à savoir :

- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (P.A.D.D.) décrit ci-après,
- Les **orientations d'aménagement et de programmation**,
- La **concertation de la population** tout au long de la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U.

### LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU P.L.U.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme comprend :

- un rapport de présentation
- le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement
- les documents graphiques représentant les zones (plan de zonage)
- les annexes

### LE RAPPORT DE PRESENTATION

Il dresse un état des lieux de la commune, explique et justifie les options d'aménagement retenues. Il présente notamment les perspectives d'évolution démographique, économique et les orientations en matière d'environnement.

## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD exprime le projet communal pour les années à venir (à l'horizon 10-20 ans) et constitue la « clé de voûte » du PLU. Il doit être synthétique et clair, compréhensible par tous.

Il doit :

- **Définir en outre les orientations en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**
- **Arrêter les orientations générales** concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

## LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Dans le respect des orientations définies dans les PADD, elles peuvent :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.
- Comporter un échancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

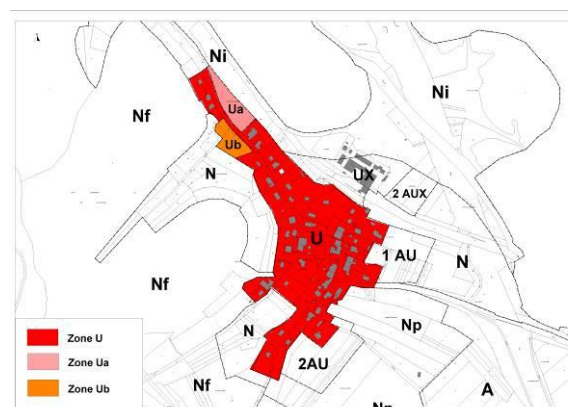
## LE REGLEMENT

Il définit, en 14 articles, les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones délimitées sur les documents graphiques.

## LE PLAN DE ZONAGE

Il délimite les différents secteurs en fonction de l'utilisation du sol, des droits à construire qui en découlent. On décline ainsi par exemple

- Les zones urbaines (U)
- Les zones à urbaniser (AU)
- Les zones naturelles, forestières (N)
- Les zones agricoles dites " zones (A)



Zones du P.O.S	Zones du P.L.U.
<b>U</b>	<b>U</b>
<b>NA</b> (1NA, 2NA)	<b>AU</b> (1AU, 2AU)
<b>ND</b>	<b>N</b>
<b>NC</b>	<b>A</b>

## LES ANNEXES

Les annexes recensent l'ensemble des servitudes qui s'imposent. Comme par exemple les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, la protection des monuments historiques, les servitudes d'utilité publique, la réglementation des boisements.

## LA CONCERTATION

La **concertation** est le moment privilégié permettant aux habitants, aux associations locales aux autres personnes concernées, de s'informer et d'échanger avec leurs Elus, sur le PLU, afin que ce document d'urbanisme qui façonnera le village de demain, soit élaboré après qu'ils aient pu exprimer leur point de vue ou leurs attentes dans différents domaines (logement, déplacements, architecture, évolution du bâti, services et commerces, cadre de vie.....). Elle constitue une obligation légale (article L300-2 du Code de l'Urbanisme), jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal.

## OU S'INFORMER

La commune vous fera part, tout au long de l'élaboration du document, de l'avancée de la procédure et des réflexions, et mettra à la disposition des personnes concernées, à la mairie, les différents documents de travail, élaborés au fil des réunions de travail.

Ces documents seront consultables, en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture de cette dernière.

Chacun pourra consigner ses remarques dans le cahier de consultation ouvert en mairie.

# Travaux réalisés en 2011

-Renouvellement chauffe-eau salle polyvalente (300l en cuisine et 15l sous-évier au bar)

2502€

-Renouvellement chaudière école rue creuse

8194€

-Remplacement toiture de l'école maternelle

35640€

-Réfection et mise en conformité du tableau électrique de la salle polyvalente

10030€

€

# Coopérative agricole de Rothbach

## Historique :

- 1946 : premier statut de la coopérative agricole de Rothbach ayant comme sociétaires les anciens agriculteurs et comme but, la collecte de produits agricoles.
- 1963 : modification des statuts avec la demande de loueur d'alambic
- 1977 : retrait d'agrément pour non communication des comptes annuels depuis plus de cinq ans et pas de compte-rendu d'assemblée générale extraordinaire pour dissolution.

## Présent :

C'est Monsieur Emile PETER qui est actuellement responsable de l'alambic ambulante, anciennement géré par Monsieur René PHILIPPS.

## Futur :

Création d'une association nouvelle d'arboriculteurs ayant pour but :

1. La conservation des vergers
  2. Les droits de bouilleur de cru
  3. La gestion d'un alambic
- Etc...

Les personnes intéressées doivent se faire connaître en contactant :  
Monsieur Emile PETER au 03 88 89 32 48 ou  
Monsieur Jean-Georges HILD AU 06 75 71 79 44

---

## **INFO : Cours de taille**

Arbres fruitiers – verger

Rendez-vous à la Mairie le **18 février 2012 à 14h00**

---

## **Dates prévisionnelles du ramassage des déchets verts**

**13 avril 2011**

**et**

**16 novembre 2011**

# ETAT CIVIL 2011

## 2 Naissances

**GEYER Camerone** née le 07 février 2011 à Haguenau  
De Jean-Claude GEYER et de Jessica WEISHAAR

**JACOB-BURY Aaron** né le 02 novembre 2011 à Haguenau  
De Michaël JACOB et de Jessica BURY

Bienvenus dans notre monde et félicitations aux parents !

## 2 Mariages

**ANDRZEJEWSKA Corinne et GEYER Daniel**  
le 18 juin 2011

**GICQUEL Karine et PREINESBERGER Laurent**  
Le 27 août 2011

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés pour cette nouvelle année !

## 4 Décès

Nous ont quittés :

**SUSS Francis**, 47 ans  
**GUTBUB Marguerite**, 70 ans  
**KLEIN Christine**, 90 ans  
**WILD Robert**, 70 ans

le 26 février 2011 à Strasbourg  
le 30 mars 2011 à Strasbourg  
le 20 septembre 2011 à Ingwiller  
le 24 novembre 2011 à Haguenaul

---

## Fête de NOEL des personnes âgées :

Dimanche 11/12/2011





## Fête de NOEL des enfants

Samedi 17/12/2011

